

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Côté

<https://www.cadre21.org/membres/50737378e1f3ac4d55d027a4>

Date d'obtention : 2020-10-07 19:15:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que nous devons intervenir rapidement et efficacement. Qu'il faut prendre rapidement en charge la victime et les autres jeunes qui sont impliqués. Que nous ne devons jamais consulter les images ou vidéos.(pornographie juvénile) En tant qu'enseignant nous devons agir selon nos devoirs et obligations prévus selon la Loi sur l'instruction publique .

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai en mesure d'agir plus rapidement et efficacement sans nuire aux Interventions des policiers si c'est le cas. De plus, le fait de suivre le formulaire étape par étape, est plus sécurisant pour nous.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais poser les bonnes questions et suivre la grille d'évaluation de l'incident. Éviter de compromettre l'intégrité physique ou psychologique des élèves concernés et briser mon lien de confiance.